



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

No. de résolution  
ou annotation

Procès verbal du  
4 février 2014

Ordre du jour du  
4 février 2014

### PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LYSTER

Procès verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour, Lyster, mardi le 4 février 2014 à 20 h.

Sont présents : les conseillers Dave Boissonneault, Benoit Jalbert, Christian Marcoux, David Boissonneault et les conseillères Geneviève Ruel et Lise Bouchard-Lambert, formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Labrecque, maire.

Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.

### ORDRE DU JOUR Séance ordinaire du 4 février 2014

- 1 *PRIERE*
- 2 *MOT DE BIENVENUE*
- 3 *LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*
- 4 *AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR*
- 5 *SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX*
- 6 *ADMINISTRATION GÉNÉRALE*
  - 6.1 Présentation des comptes
  - 6.2 Adoption du règlement 319 donnant un code d'éthique et de déontologie aux élus de la Municipalité de Lyster
  - 6.3 Transfert budgétaire
  - 6.4 Solution pour la gestion des inscriptions en loisirs
  - 6.5 Refinancement du règlement d'emprunt 181
  - 6.6 Réserve financière pour le parc-école
- 7 *TRANSPORT*
  - 7.1 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Reddition de compte 2013
- 8 *HYGIENE DU MILIEU*
  - 8.1 Liste des saisonniers
- 9 *SANTE ET BIEN-ETRE*
  - 9.1 Approbation du budget 2014 révisé de l'OMH de Lyster
- 10 *AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT*
  - 10.1 Congrès COMBEQ pour l'inspecteur municipal adjoint
  - 10.2 Demande d'exclusion pour Claude Joyal inc.
  - 10.3 Avis de motion pour modifier le règlement de zonage 124
- 11 *LOISIRS ET CULTURE*
  - 11.1 Achat d'équipements informatiques pour la bibliothèque
  - 11.2 Politique Sport-Action
  - 11.3 Formation pour le coordonnateur des loisirs
  - 11.4 Adhésion à Culture Centre-du-Québec
  - 11.5 Ateliers Web «Les arts et la ville»
- 12 *PERIODE DE QUESTIONS*
- 13 *CORRESPONDANCE*
  - 13.1 Rencontre régionale sur la démographie
  - 13.2 Colloque sur la maltraitance des aînés
- 14 *VARIA*
  - 14.1 Demande d'aide financière Association des personnes handicapées de l'Érable inc.
  - 14.2 Demande de financement Table des ressources enfance famille de l'Érable
  - 14.3 Demande de partenariat soirée «Hommage aux bénévoles» CABÉ
  - 14.4 Souper-conférence Centre d'action bénévole
  - 14.5 Demande d'aide financière de l'Unité Domrémy
- 15 *ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SEANCE TENANTE*

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster**



16      *LEVEE DE LA SEANCE*

Ouverture de la séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé et demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.

**025-02-2014**  
Adoption de l'ordre du jour

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

**ADOPTÉE**

**026-02-2014**  
Inversion de l'ordre du jour

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour soit inversé au besoin par le maire.

**ADOPTÉE**

**027-02-2014**  
Présentation des comptes

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes :

Chèques numéros 11565 à 11607	<b>280 111.12 \$</b>
Autres paiements effectuées par la directrice générale	<b>46 415.31 \$</b>
Grand total des paiements	<b>326 526.43 \$</b>

**ADOPTÉE**

**028-02-2014**  
Adoption du règlement 319 donnant un code d'éthique et de déontologie aux élus de la Municipalité de Lyster

ATTENDU que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU que les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées ;

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le règlement 319 donnant un code d'éthique et de déontologie aux élus de la Municipalité de Lyster.

**ADOPTÉE**

**029-02-2014**  
Transfert budgétaire

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise les transferts budgétaires suivants :

<b>Du compte :</b>		
Promotion municipalité	(02 69000 999)	-8 826\$
<b>Au compte :</b>		
Dons et commandites divers	(02 19000 999)	4 826\$
Dons et commandites loisirs	(02 70290 999)	4 000\$

**ADOPTÉE**



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

030-02-2014

Solution pour la gestion des inscriptions en loisirs

### **SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion avec la compagnie Amilia pour la gestion des inscriptions aux activités de loisirs. A cet effet, la directrice générale est autorisée à signer toute entente à intervenir. Les frais mensuels de 50\$ et les frais de services seront puisés au poste Frais utilisation Amilia (02 70120 414).

### **ADOPTÉE**

031-02-2014

Refinancement du règlement d'emprunt 181

**ATTENDU QUE** la municipalité de Lyster doit refinancer le solde du règlement d'emprunt 181 pour un montant de 80 200\$ ;

**ATTENDU QUE** le montant à refinancer est de moins de 100 000\$ et que la municipalité peut donc procéder de gré à gré avec l'institution de son choix ;

### **SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise le refinancement gré à gré auprès de la Caisse du Sud de Lotbinière pour le règlement d'emprunt 181 au montant de 80 200\$.

QUE l'emprunt, quant au capital, sera remboursé annuellement comme suit :

Année	Montant de capital remboursé	Taux
2015	14 800\$	4%
2016	15 400\$	4%
2017	16 000\$	4%
2018	16 700\$	4%
2019	17 300\$	4%

QUE l'emprunt sera daté du 5 mars 2014.

QUE les intérêts sur l'emprunt seront payables semi-annuellement.

QUE les documents légaux seront signés par le maire et la directrice générale.

### **ADOPTÉE**

032-02-2014

Réserve financière pour le parc-école

**ATTENDU QUE** le conseil municipal avait prévu au budget 2013 une somme de 15 000\$ comme contribution pour le projet d'aménagement du parc de l'École Bon-Pasteur ;

**ATTENDU QUE** le montant n'a pas été utilisé en 2013 et que le conseil désire réserver la somme pour la remettre ultérieurement ;

### **SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal réserve à même le surplus accumulé un montant de 15 000\$ pour une réserve parc-école.

### **ADOPTÉE**

033-02-2014

Programme d'aide à

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 195 511\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013 ;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

l'entretien du  
réseau routier  
local – Reddition  
de compte 2013

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisés par la municipalité sur les routes susmentionnées ;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dûment complétée.

**POUR CES MOTIFS, SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la Municipalité de Lyster informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**ADOPTÉE**

**034-02-2014**  
Liste des  
saisonniers

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise, selon le règlement 108, que les immeubles suivants soient reconnus comme usagers saisonniers et bénéficient d'un tarif réduit, soit 50% du tarif de base applicable, pour le service d'aqueduc et d'égout pour la taxation annuelle 2013 :

2540 rue Bécancour  
2560 rue Bécancour  
795 rue Laurier

**ADOPTÉE**

**035-02-2014**  
Approbation du  
budget 2014  
révisé de l'OMH  
de Lyster

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve le budget 2014 révisé de l'Office Municipal d'Habitation de Lyster (O.M.H.) indiquant une contribution de la municipalité de 3 581\$.

**ADOPTÉE**

**036-02-2014**  
Congrès  
COMBEQ pour  
l'inspecteur  
municipal adjoint

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'inspecteur municipal adjoint à participer au Congrès COMBEQ devant se tenir au Manoir Richelieu 1<sup>er</sup> et 2 mai. Les frais sont de 550\$ plus taxes pour l'inscription. Cette dépense sera puisée au poste Cotisation, congrès (02 61000 494). Les frais pour l'hébergement et les repas seront puisés au poste Relations extérieures (02 61000 493), et les frais pour le transport au poste Frais de déplacement (02 61000 310).

**ADOPTÉE**

**037-02-2014**  
Demande  
d'exclusion pour  
Gestion Claude  
Joyal inc.

ATTENDU QUE le demandeur, soit la Municipalité de Lyster, veut exclure de la zone agricole une partie du lot 13A du rang 6 du cadastre du canton de Nelson d'une superficie approximative de 4533 mètres carrés appartenant à Ferme la Ronchonnerie inc. afin que Gestion Claude Joyal inc. acquière cette partie de lot pour y construire un garage et y remiser la machinerie agricole ;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

ATTENDU QU'en échange, Gestion Claude Joyal inc. céderait à Ferme la Ronchonnerie inc. une partie du lot 13A-17 du rang 6 du susdit cadastre d'une superficie approximative de 3046 mètres carrés ;

ATTENDU QUE le demandeur désire également exclure une autre partie du lot 13A-17 rang 6 du susdit cadastre d'une superficie approximative de 128 mètres carrés appartenant à Gestion Claude Joyal inc. afin que, suite à l'échange mentionné, la zone agricole soit de configuration régulière à cet endroit ;

ATTENDU QUE la partie du lot 13A-17 à être échangée est située en zone agricole mais est actuellement utilisée à des fins commerciales et serait remise en culture suite à l'échange ;

ATTENDU QUE dans son état actuel, la configuration de la propriété de Gestion Claude Joyal inc. est une contrainte à l'agriculture et que l'échange proposé permettra de régulariser le périmètre agricole et sera donc en conséquence bénéfique à l'agriculture ;

ATTENDU QU'IL n'existe aucun autre espace disponible dans la zone non agricole qui permettrait à Gestion Claude Joyal inc. de construire un garage pour remiser sa machinerie ;

ATTENDU QUE la demande est non conforme avec la réglementation en vigueur de la municipalité ;

### **SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la Municipalité de Lyster déclare non conforme à son règlement de zonage la demande d'exclusion, signée le 23 septembre 2013 et préparée par Me Catherine Rodrigue, notaire, mais qu'elle appuie néanmoins le projet vu les impacts positifs sur le milieu et les impacts négatifs nuls, et également en se basant sur les critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

QUE la Municipalité de Lyster s'engage à modifier dans un court délai son règlement de zonage afin de tenir compte de toute éventuelle ordonnance d'exclusion sur la zone visée, le tout afin de le rendre conforme.

### **ADOPTÉE**

Le conseiller Benoit Jalbert donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le règlement de zonage 124 afin de permettre la «Vente au détail - mobilier-équipements de maison» dans la zone 40 Ra/C.

### **SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'équipements informatiques tel que la soumission de la firme CPU au montant de 1 967.90\$ avant taxes plus les frais d'installation. La somme sera puisée au poste Achat équipements (02 70230 725).

### **ADOPTÉE**

ATTENDU QUE la «Politique Sport-Action» est en vigueur depuis quelques années, mais qu'elle était gérée par la Corporation des loisirs ;

ATTENDU QUE la Corporation des loisirs cessera ses activités au cours des prochains mois ;

### **SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

Avis de motion pour modifier le règlement de zonage 124

**038-02-2014**  
Achat d'équipements informatiques pour la bibliothèque

**039-02-2014**  
Politique Sport-Action



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster

Initiales du maire

Initiales du dir. gén.

QUE le conseil municipal adopte la «Politique Sport-Action» telle que présentée et que celle-ci entre en vigueur à compter de la présente séance et soit rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2013 afin de permettre les remboursements pour l'année 2013.

### ADOPTÉE

**040-02-2014**

Formation pour le coordonnateur des loisirs

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise le coordonnateur des loisirs et de la culture à participer à la formation «Fonctions et compétences des cadres en loisir public» qui se tiendra à Québec les 12-13 et 26-27 mars prochain. La somme requise de 895\$ avant taxes sera puisée au poste Formation (02 70120 454). Le conseil autorise également le remboursement des frais de déplacement au poste (02 70120 310).

### ADOPTÉE

**041-02-2014**

Adhésion à Culture Centre-du-Québec

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'adhésion de la municipalité à l'organisme Culture Centre-du-Québec. La somme requise de 100\$ avant taxes sera puisée au poste Associations (02 70120 494).

### ADOPTÉE

**042-02-2014**

Ateliers Web «Les arts et la ville»

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise un remboursement de 172.46\$ taxes incluses à Madame Lise Bouchard-Lambert pour l'inscription à 5 ateliers Web offerts par Les Arts et la Ville. La somme requise sera puisée au poste Formation (02 70120 454).

### ADOPTÉE

Période de questions

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

**043-02-2014**

Demande d'aide financière Association des personnes handicapées de l'Érable inc.

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte de verser un montant de 75\$ en appui financier à l'Association des personnes handicapées de l'Érable inc. La somme sera puisée au poste Dons-commandites diverses (02 19000 999).

### ADOPTÉE

**044-02-2014**

Demande de financement Table des ressources enfance famille de l'Érable

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde une contribution de 300\$ à la Table des ressources enfance famille de l'Érable pour le financement du projet vacances familles. Cette dépense sera puisée au poste Dons-commandites loisirs (02 70290 999).

### ADOPTÉE



Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster**



**045-02-2014**  
Demande de partenariat soirée «Hommage aux bénévoles» CABÉ

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde une contribution de 100.00\$ au Centre d'action bénévole de l'Érable pour la soirée «Hommage aux bénévoles». Cette dépense sera puisée au poste Dons-commandites loisirs (02 19000 999).

**ADOPTÉE**

**046-02-2014**  
Souper-conférence Centre d'action bénévole

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'un billet au total de 25\$ pour le Souper-conférence du Centre d'action bénévoles de l'Érable qui aura lieu le 10 avril prochain. Cette dépense sera puisée au poste Dons-commandites loisirs (02 70290 999).

**ADOPTÉE**

**047-02-2014**  
Demande d'aide financière de l'Unité Domrémy

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde une aide financière de 100.00\$ à l'Unité Domrémy. La somme sera puisée au poste Dons-commandites diverses (02 19000 999).

**ADOPTÉE**

**048-02-2014**  
Adoption du procès verbal séance tenante

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le présent procès-verbal séance tenante.

**ADOPTÉE**

**049-02-2014**  
Levée de la séance

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE cette séance soit levée à 20 h 37.

**ADOPTÉE**

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

\_\_\_\_\_  
**Sylvain Labrecque**  
**Maire**

\_\_\_\_\_  
**Suzy Côté**  
**Directrice générale et secrétaire-trésorière**

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster**



**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

(Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 4<sup>e</sup> jour de février 2014.

---

Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière